

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/03/18	12/03/18	F01118P0066

1. Intitulé du projet

8 au 22 rue Proudhon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS du 8 au 22 rue Proudhon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-François DELEPOULLE

RCS / SIRET

4 | 8 | 0 | 8 | 0 | 5 | 9 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
- Rubrique n°39 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.	Emprise totale du terrain : 1,28 ha
- Rubrique 6 (infrastructures routières)	Surface de plancher (SDP) totale prévue : 37 276 m ² : examen au cas par cas
- Rubrique 41 (aires de stationnement ouvertes au public)	Création d'une rue de desserte carrossable : environ 100 m en longueur sur emprise privée avant rétrocession au domaine public communal : examen au cas par cas. Création de deux niveaux de stationnement à destination des utilisateurs des locaux : non concerné.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet implique la démolition complète de tous les bâtiments existants (usine, entrepôts, annexes) qui occupent le site.

Le projet consiste principalement en la réalisation d'un bâtiment de bureaux et services en R + 8, et trois niveaux sous le terrain naturel (un rez-de-jardin et deux niveaux de stationnement en sous-sol).

Il intègre également en rez de chaussée des équipements destinés aux utilisateurs des locaux (restaurant inter-entreprises, salle de sport, auditorium ...) et aux habitants du quartier (commerce de proximité, locaux culturels ...).

Il est prévu, dans la conception de l'immeuble, la possibilité d'évolution vers un usage résidentiel ou d'hébergement.

La SDP de cet immeuble sera de 36 662 m².

Un bâtiment dit "ateliers urbains" sera également créé au sud-ouest de l'emprise. De gabarit R+1, il apportera une SDP de 614 m².

Le projet totalise donc 37 276 m² de surface de plancher.

Une voie carrossable d'accès sera créée sur une longueur d'environ 100 m du nord au sud, à l'ouest du bâtiment ; une voie d'accès en mode doux sera créée à l'est (accès au garage à vélos). Les deux voies seront rétrocédées à la commune après réalisation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la mutation urbaine du secteur de la Plaine de Saint-Denis, tout en assurant une mixité des usages au sein du quartier en devenir (résidence et activités).

Il vise à fournir des locaux d'activités tertiaire et de service, tout en gardant une certaine souplesse d'adaptation afin de conserver la possibilité d'une mutation d'usage.

Le projet vise la certification HQE bâtiment durable neuf - référentiel 2016 - niveau "excellent", et la labellisation BBCA (Bâtiment bas carbone) et BEPOS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit d'un chantier de construction d'immeubles en contexte urbain.

Les emprises seront délimitées et protégées par des palissades de chantier.

Les circulations des engins et camions seront nécessaires et signalées de manière adéquate.

Le chantier consistera en :

- La déconstruction de la totalité des hangars et locaux existants sur l'emprise du projet, et l'évacuation des matériaux vers les filières appropriées,
- Les opérations de dépollution du terrain en fonction des investigations,
- des terrassements, excavations, nivellements.
- la construction des bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
- la réalisation des abords et d'aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est destiné à une utilisation de type activités tertiaires.

Il est donc appelé à recevoir une occupation essentiellement diurne, excepté pour les éventuels services et activités qui pourraient se prolonger en soirée (salle de sports, locaux culturels ...).

Le bâtiment dit "ateliers urbains" est destiné, au stade actuel de la conception, plutôt à recevoir des activités de type associatif, ou à accueillir une pépinière d'entreprise.

Il n'est pas prévu d'activité de type artisanale ou industrielle en usage futur.

Ces utilisations induiront les circulations automobiles, cyclistes et piétonnes associées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

Pas de procédure "loi sur l'eau" selon les données actuellement disponibles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprises globales d'aménagement	12 813 m ²
Surface de plancher développée - bâtiment principal	36 662 m ²
Surface de plancher développée - ateliers urbains	614 m ²
Hauteur/gabarit du bâtiment	R+1 (ateliers) et R + 8 (bâtiment)
Nombre de niveaux de sous-sol	3 (dont 1 rez-de-jardin ouvert)
Stationnements	381 (dont 8 réservées PMR)
Emprise végétalisée	715 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

8 rue Proudhon
93 200 Saint-Denis

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 3 6 ' 1 1 " 03E Lat. 4 8 ° 9 0 ' 6 0 " 36N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est le parc départemental de La Courneuve (ZNIEFF de type II), à environ 5,7 km au nord-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à un peu plus de 10 km au sud-est ; il concerne le glaciais du fort de Noisy-le-Sec.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'A 1 est classée catégorie 1 (recul de 300 m) au droit de sa partie découverte, et n'est pas classée sur son linéaire en tranchée couverte. Le site est partiellement concerné par la zone de 300 m. L'avenue Wilson est classée en catégorie 3 : la marge de recul est de 100 m. Le site n'est pas concerné. Des mesures de bruit seront réalisées afin de déterminer le niveau sonore réel du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'édifice le plus proche concerné est constitué par les anciens ateliers de réparation de la SNCF de la Plaine (architecture industrielle) : inscription le 29 mars 2004. Il est situé à 500 m au nord-ouest du projet : ce dernier est situé juste en dehors du périmètre de protection. Il n'y a aucune covisibilité.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté de périmètre de dissolution du gypse - modificatif le 28 avril 1995. PPRN mouvements de terrain en lien avec des cavités souterraines : prescrit le 17/01/2005. PPRN tassements différentiels : prescrit le 23/07/2001. PPRI de la Seine : approuvé le 21 juin 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux activités antérieures sont répertoriées sur le site dans la base de données BASIAS. Un premier diagnostic a été réalisé par TAUW en 2015. Des traces de métaux et de PCE ont été détectées dans les remblais. Les reconnaissances complémentaires de sols requises sont prévues mais ne peuvent être réalisées tant que le site est exploité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est un ensemble urbain de Paris, à environ 2,7 km au sud du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche correspond aux "Sites de Seine-Saint Denis" (Zone de Protection Spéciale) dont l'entité la plus proche est le parc départemental de La Courneuve.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Maquis de Montmartre, à environ 4 km au sud-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hormis les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (réseau public d'adduction), le projet ne générera pas de prélèvement en lien avec une activité particulière.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières investigations réalisées par TAUW n'ont pas détecté d'eau souterraine (nappe ou circulations). La nappe mentionnée dans la base de données du sous-sol (BSS - forage réalisé à l'adresse du site en 1962) se situait alors à 33 m environ sous le niveau du terrain. Un relevé ponctuel mentionne un niveau à 11 m sur le même ouvrage en 1978.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occasionnera d'une part une évacuation de matériaux issus des démolitions, et d'autre part des déblais pour la réalisation des niveaux de sous-sol. Une estimation précise des volumes et de leurs destinations sera réalisée après le départ du site des activités présentes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des entrepôts de stockage de produits à majorité textile, et l'environnement proche est totalement urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa distance avec la zone NATURA 2000 la plus proche (3,7 km), et de l'absence de connexion fonctionnelle écologique entre cette dernière et le site, il n'y a pas d'incidences notables susceptibles d'être engendrée par le réalisation du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement classé ICPE le plus proche est Technic France, à 830 m au nord du projet. Risque transport de matières dangereuses (TMD) : une canalisation de gaz haute pression longe l'A 1, elle-même axe de transport utilisable pour les matières dangereuses. Une voie ferrée est située à 430 m à l'ouest du site. Par voie routière : le tronçon de l'autoroute A 1 le plus proche de Paris est interdit au TMD.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : non concerné. Mouvement de terrain : aléa retrait / gonflement des argiles : aléa moyen. dissolution du gypse : aléa très fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les éléments détectés dans les remblais, et qui seront gérés, il n'existe pas de risque sanitaire identifié sur le site. Les eaux usées générées par les usagers des locaux seront collectées par un réseau séparatif et dirigées vers le réseau urbain d'assainissement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, par sa nature, générera des déplacements (allers-retours du domicile au travail) des utilisateurs des locaux. Les stationnements sont prévus pour accueillir les véhicules afin d'éviter l'encombrement de la voirie. La proximité de la ligne 12 du métro (arrêt "Front Populaire", actuel terminus nord) constitue une incitation à l'utilisation des transports en communs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas générer de gêne sonore particulière, il occasionnera des bruits de voisinage en lien avec son utilisation. La proximité de l'A 1 en tranchée ouverte (90 m) génère une zone d'exposition de 300 m qui touche le site. Le bruit n'est toutefois pas perceptible à hauteur d'homme. Des relevés sonores préciseront ce fait et l'étude acoustique indiquera le cas échéant les prescriptions d'isolation complémentaires à prévoir.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise est concernée par le passage de la ligne 12 en souterrain. Des mesures de vibrations préciseront si le passage des rames, malgré la profondeur (supérieure à 12 m) engendre des vibrations ou un risque de bruit solidien.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte urbain, déjà concerné par une ambiance lumineuse importante. Le nouveau bâtiment sera accompagné de nouvelles installations lumineuses (éclairage des locaux)
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces installations ne devraient pas modifier significativement le contexte lumineux local.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets seront intrinsèques : • aux déplacements motorisés générés, • au chauffage. Etant donné les caractéristiques du projet et les performances visées (HQE "excellent", BBCA et BEPOS) les émissions devraient être très faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales ruisselleront sur les surfaces imperméabilisées. De ce point de vue, la situation future sera meilleure que la situation présente : le site est actuellement totalement imperméabilisé du fait de la présence de bâtiments et de revêtements imperméables (stationnement). Des espaces verts sont prévus dans le cadre du projet (15 % en pleine terre - prescriptions du PLU + espaces végétalisés aux étages).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées générées par les utilisateurs des lieux seront collectées et traitées via le dispositif d'assainissement qui dessert la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier générera des déchets divers, collectés par des bennes dédiées et évacués selon les filières appropriées. Les terres non inertes (fractions polluées) seront dirigées vers les filières adaptées. En fonctionnement, les locaux seront sources de déchets ménagers et assimilés. Ils seront collectés et évacués par les filières de gestion des déchets ménagers en place sur la commune de Saint-Denis.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'environnement urbain immédiat du site, et de son occupation actuelle, le projet ne peut porter qu'une amélioration.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une mutation d'usage, d'activités de stockage (grossistes en vêtements et textiles) vers un usage de type services plus diversifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC Nozal-Front Populaire a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (AE) le 9 août 2010, suite à l'extension de la ZAC Nozal-Chaudron.

Les autres projets ayant fait l'objet d'un avis de l'AE dans un rayon proche du projet sont :

- les ZAC Victor Hugo et des Docks à Saint-Ouen, ont été créées avant 2010 ;
- ZAC Montjoie, Saint Denis, avis de l'AE le 22 octobre 2010 ; à 500 m au nord du projet ;
- ZAC Sud-Confluence à Saint-Denis, avis de l'AE le 19 novembre 2012 puis le 26 mai 2015 ; à plus de 3 km au nord ;
- ZAC du Fort d'Aubervilliers, avis de l'AE le 6 janvier 2014 (rectificatif) puis le 19 avril 2017- projet d'Ecoquartier, à près de 3 km du projet ;
- ZAC de la Porte de Paris, Saint-Denis, avis de l'AE le 27 avril 2012 ; à 2,4 km au nord du projet ;
- ZAC de Port Chemin Vert à Aubervilliers, avis de l'AE le 18 décembre 2015, à 1,7 km du projet ;
- Village des Rosiers à Saint-Ouen, avis de l'AE du 8 avril 2016 ; à 1,2 km à l'ouest du projet .

Ces projets s'inscrivent dans le cadre plus général de la requalification urbaine du secteur menée par Plaine Commune, en lien avec les extensions à venir du métro (ligne 12) et le projet du Grand Paris Express.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La conception du projet vise à réduire son empreinte notamment en termes de contribution aux émissions de GES. Le contexte relatif à l'état du sol et du sous-sol est connu. Le site fera l'objet d'investigations complémentaires afin de préciser les éléments requis après libération des locaux. Le porteur du projet s'engage à réaliser dès que possible les études complémentaires requises (reconnaissance hydrogéologique, relevés sonores, étude vibratoire en lien avec la ligne de métro, plan de gestion des terres selon les filières appropriées, gestion des eaux pluviales).

Intrinsèquement, il induira également une désimperméabilisation partielle du site, actuellement totalement recouvert (bâtiments et zones de circulation et stationnements).

En contrepartie, le projet permet de densifier l'habitat à proximité de réseaux de transports en commun denses (ligne 12 du métro).

Cette situation est globalement très favorable en terme d'économie d'énergie, de limitation d'émission de GES, d'optimisation de services publics (eau, traitement des eaux usées, électricité), d'utilisation et d'accès aux services, commerces, loisirs, travail.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se réalisera en milieu urbain dense. Les enjeux naturalistes sont quasi inexistantes.

Les études permettant l'estimation des risques de pollution et les mesures de gestion à prendre ne peuvent avoir lieu sur l'ensemble du périmètre tant que les locaux existants sont utilisés, mais sont prévues par le porteur du projet (reconnaissance complémentaire du sous-sol).

Le projet constitue de facto une amélioration de la situation environnementale du site. Il présente donc un bilan environnemental globalement positif, qu'il n'est pas nécessaire de développer dans une étude d'impact formalisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Contrôle de la qualité des sols - TAUW, 2015 - Annexe 8 : Diagnostic sur l'amiante - GENOVEXPERT, 2017 - Annexe 9 : Diagnostic sur le plomb - GENOVEXPERT, 2017 - Annexe 10 : Données de la BSS (base de données du sous-sol).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

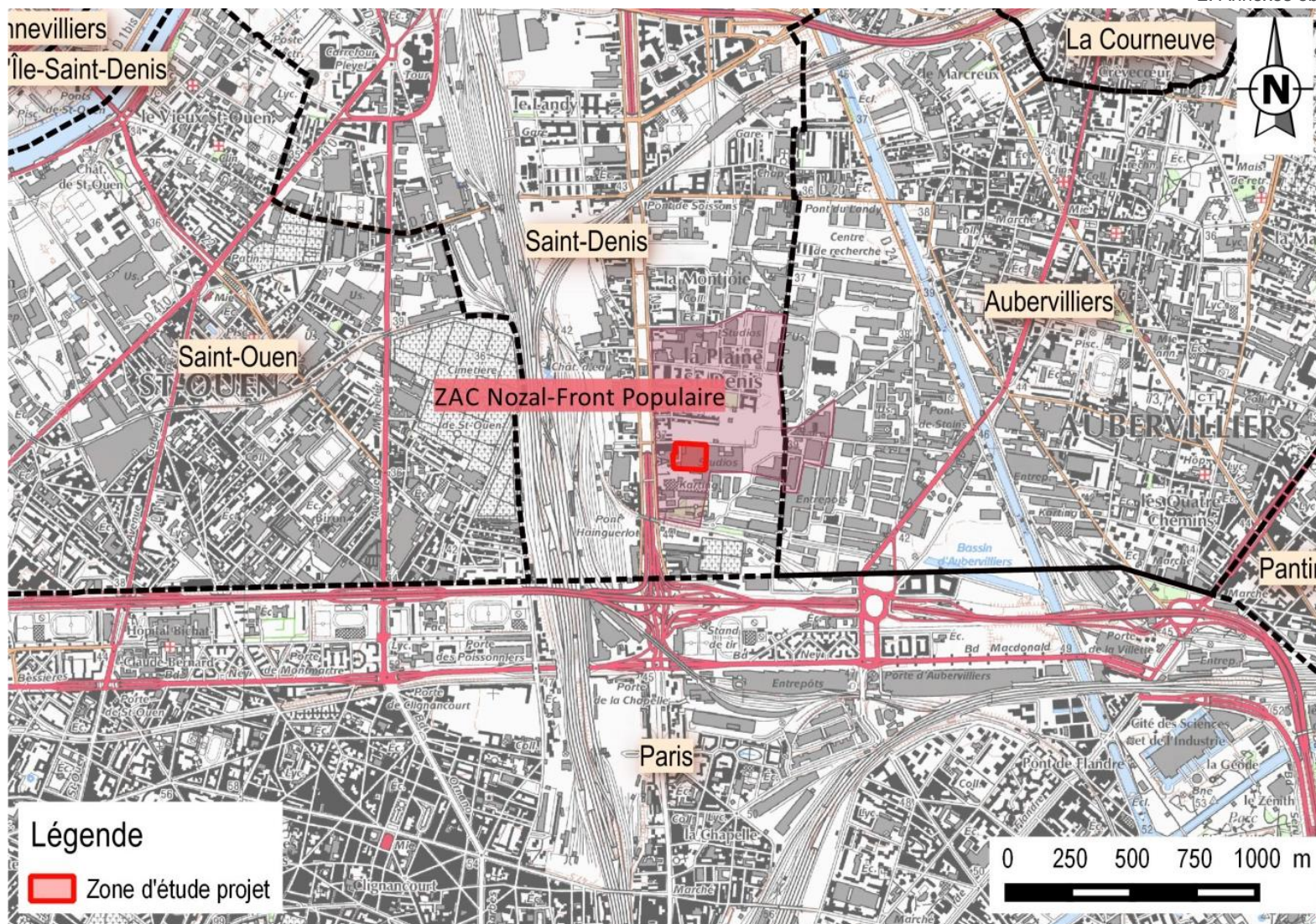
le

05/03/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Carte 1 : localisation du projet au 1/25 000 (fond IGN)

2.3 Annexe obligatoire n°3 : prises de vues du site et de ses abords

Un repérage a été effectué sur place le 21 février 2018. La Figure 1 ci-après localise les prises de vue présentées au fil des pages suivantes.

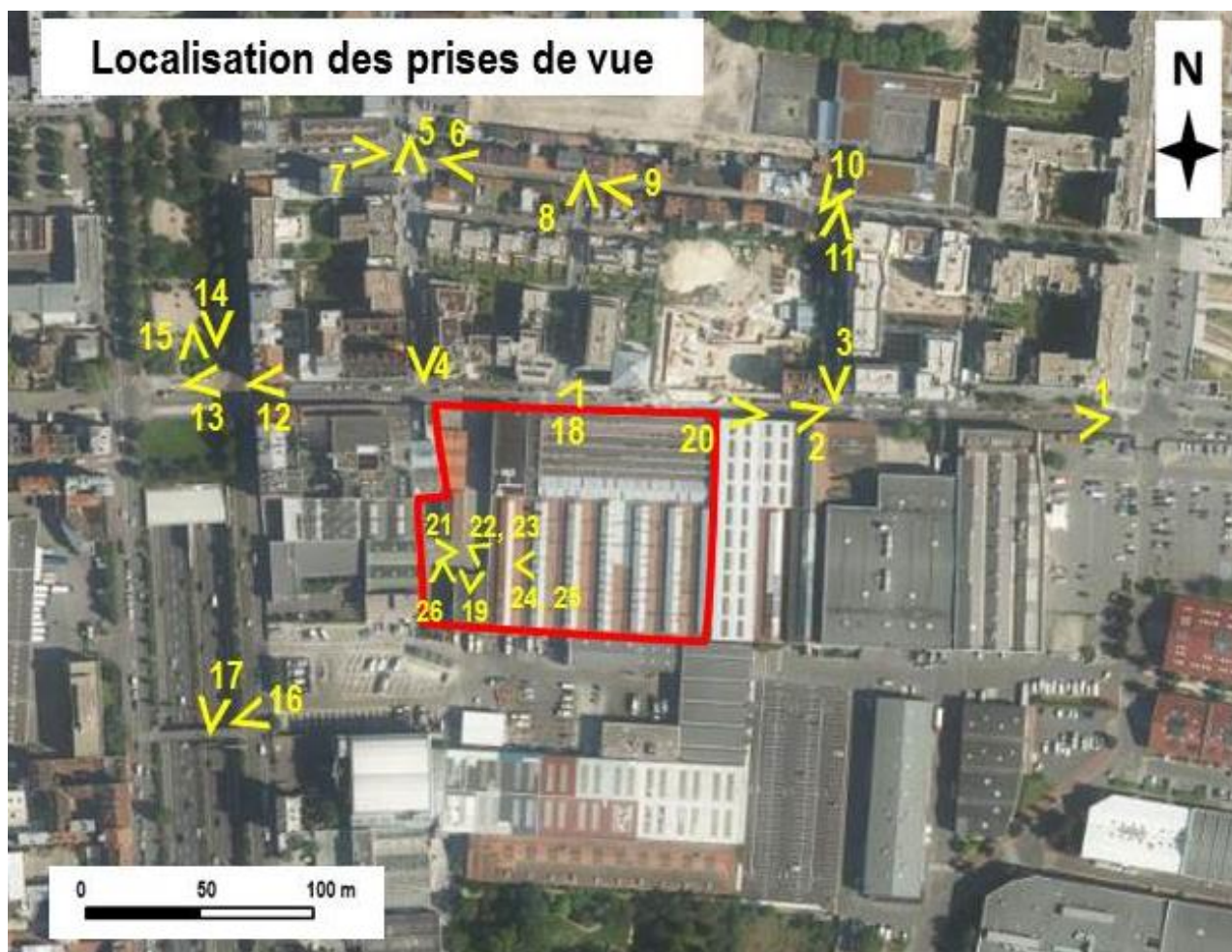


Figure 1 : localisation des prises de vue



Photographie 1 : la rue Proudhon – sortie de la place du Front Populaire vers le site

A droite, les bâtiments récents de logements en rive nord de la rue. La rive sud, à gauche, comporte encore des locaux d'activités. La façade des entrepôts qui occupent le site du projet est à peine discernable.



Photographie 2 : rue Proudhon vers l'ouest, proche du site



Photographie 3 : la rue de l'Octroi depuis la rue Proudhon.

Au fond, les petits immeubles plus anciens de la rue du Chaudron sont visibles.



Photographie 4 : la rue Jamin, vers le nord depuis la rue Proudhon

Au nord du site, l'environnement est constitué de blocs d'immeubles délimités par des rues esquissant un plan plus ou moins en damier. Le bâti y associe les quelques constructions anciennes, insérées dans le tissu industriel et pour partie conservées, et les constructions neuves ou récentes, essentiellement de logements, avec du commerce et des services en rez-de-chaussée place du Front Populaire et en rive nord de la rue Proudhon.

Cette mutation urbaine est orchestrée par la ZAC « Nozal – Front Populaire », dont le projet lui-même fait partie.



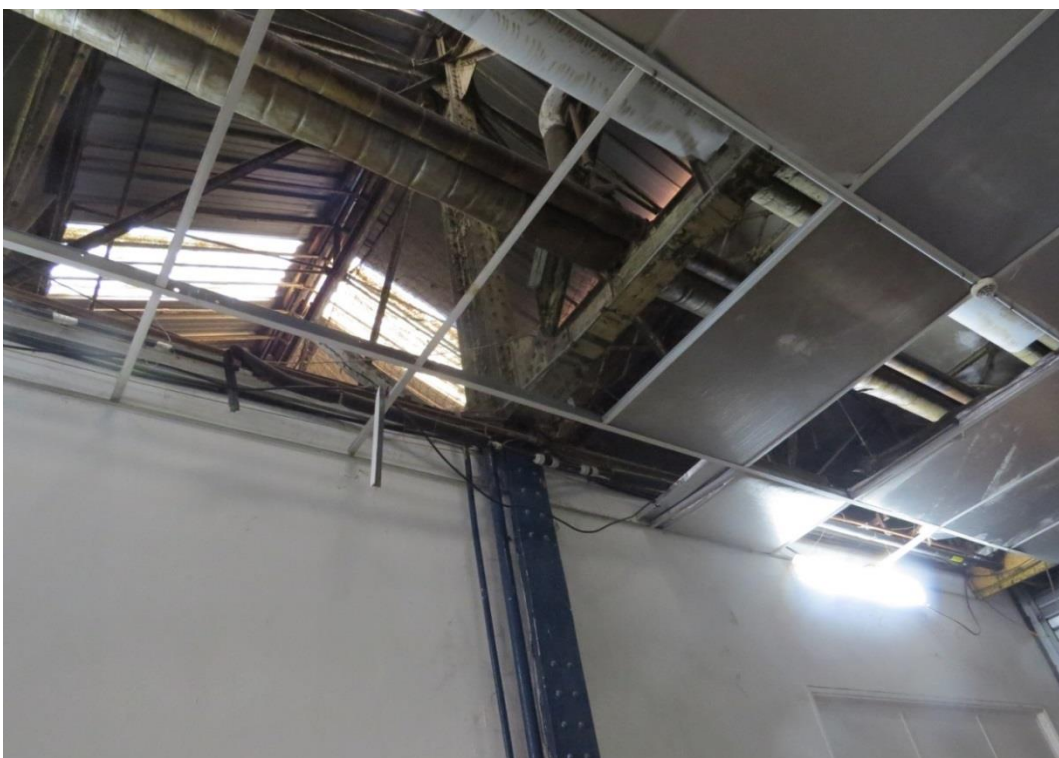
Photographie 5 : la rue Jamin, vers le sud

L'environnement mixte de maisons et d'immeubles récents est dominant au nord du site.



Photographie 6 : rue du Chaudron vers l'est depuis le carrefour avec la rue Jamin

Les grues visibles en arrière-plan participent à la réalisation de chantiers dans le même secteur, liés à la ZAC Nozal-Front Populaire. Celle de droite correspond à la construction d'un ensemble d'immeubles situé rue Legras.



Photographie 24 et Photographie 25 : le site – couloir d'accès et éléments de la structure des constructions

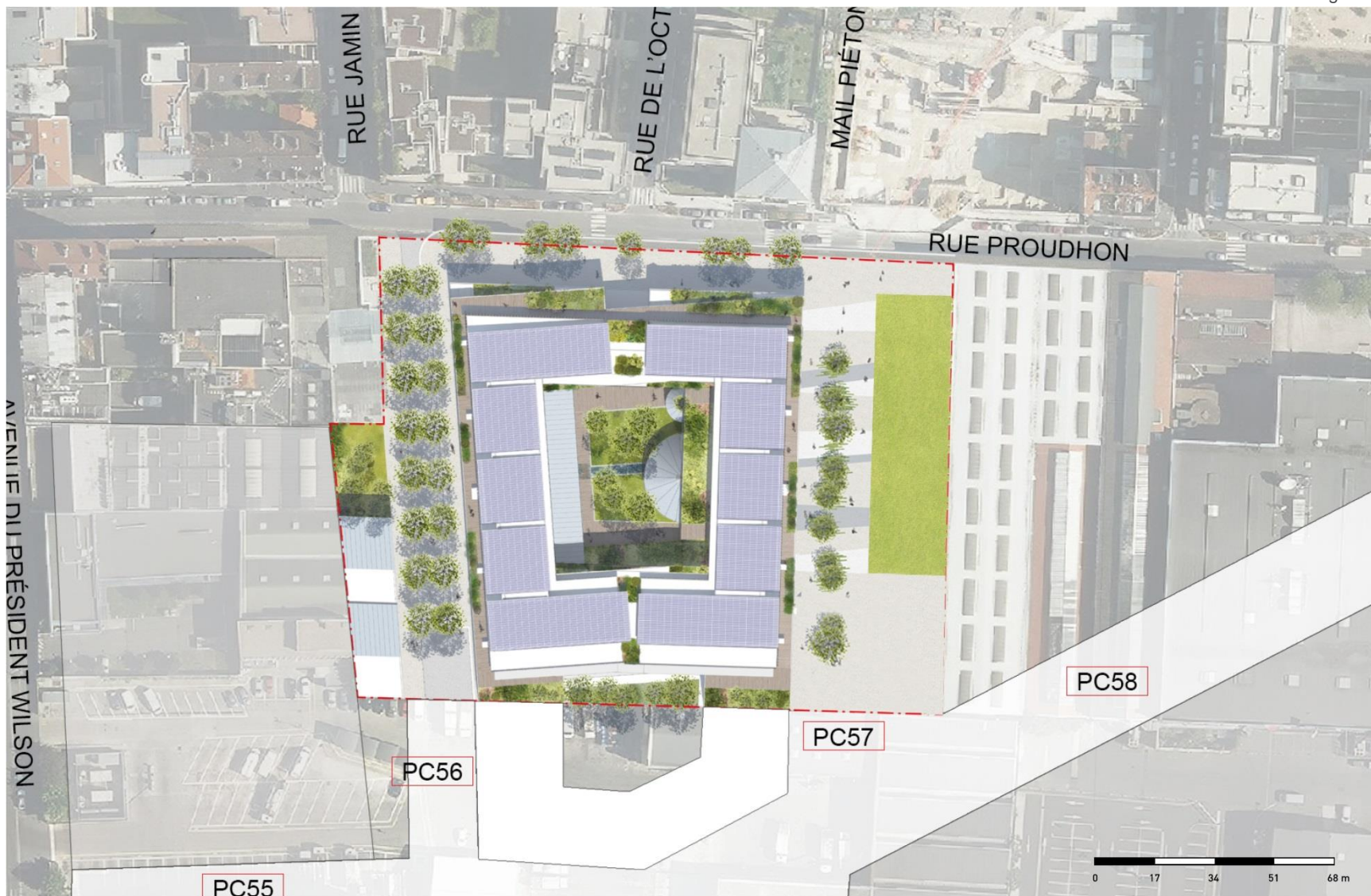


Figure 2 : Schéma général de l'aménagement



Figure 3 : Plan de masse



Figure 4 : insertion du projet – vue du nord-est

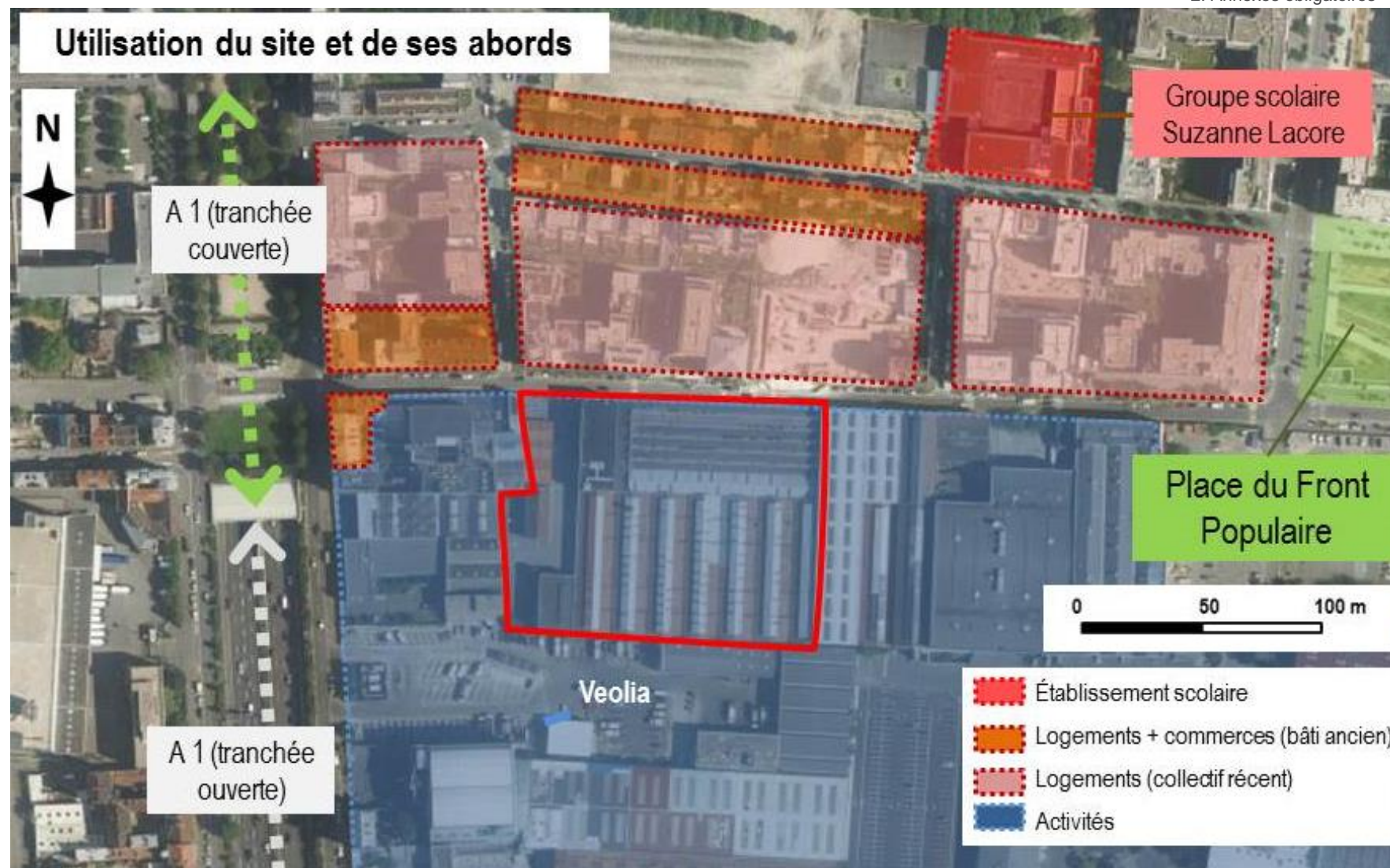


Figure 8 : Abords du projet

